

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogation mineure pour les propriétés suivantes :

- **Demande pour la propriété située au 11 rue Allard et le 1305 rang du Lac-Castor**

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure :

Concernant le 11 rue Allard, la dérogation concerne la marge arrière du garage. Cette dérogation vise à accorder une marge arrière pour le garage à 0.6 mètre au lieu du mètre demandé par le règlement de zonage.

Concernant le 1305 rang du Lac-Castor, la dérogation vise à autoriser la construction d'une serre semi-enfouie. Ce type de serre est un bâtiment intégré, en partie, dans le sol afin de permettre la culture à l'année.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mai 2023. De plus, la consultation publique aura lieu ce **1^{er} mai 2023 à 19h00** à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au **101, rue de l'Hôtel-de-Ville**, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 12 avril 2023


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE